

Mairie de NAUJAN ET POSTIAC
VIDE GRENIER DU DIMANCHE 31 JUILLET
28 Route de Bordeaux
33420 Naujan-et-Postiac

Tél : 06 99 36 45 76
Mail : videgrenier.naujanetpostiac@gmail.com

VIDE GRENIER

Du 31 Juillet 2022 de 07 h à 18 h.

REGLEMENT :

ARTICLE 1 : Organisé par la mairie de Naujan et Postiac et les associations du village.

**Lieu : Salle des fêtes de Naujan pour les expositions en intérieur,
Place de la salle des fêtes**

ARTICLE 2 : Pour faire acte de candidature, le bulletin de réservation imprimé au recto doit être retourné à l'association

ARTICLE 3 : Les objets et collections exposées demeurent sous la responsabilité de leurs Propriétaires, à leurs risques et périls.
Les exposants s'engagent à maintenir leur stand à la disposition du public jusqu'à 18 heures.

ARTICLE 4 : Le matériel nécessaire à l'installation (extérieur) est non fourni.

ARTICLE 5 : Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes d'inscriptions
Dans le cas où le vide grenier n'aurait pas lieu, vous recevrez un Message par Mail

ARTICLE 6 : Les exposants seront accueillis à partir de 6 h
Les emplacements qui ne seront pas occupés à 9 h seront éventuellement attribués à d'autres exposants.

ARTICLE 7 : Aucun invendu ne devra rester sur l'emplacement alloué

ARTICLE 8 : Les véhicules garés dans l'enceinte du vide grenier ne pourront sortir qu'à partir de 17 h30

VIDE GRENIER : Naujan et Postiac

DIMANCHE 31 JUILLET 2022

ATTESTATION-INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Téléphone : Email :

Désire réserver :

Extérieur : 2 euros le mètre linéaire.....

Intérieur : 5 euros le mètre linéaire

Merci de bien vouloir retourner votre bulletin de réservation avant le 28 JUILLET (après cette date Tél obligatoirement)

**Mairie de NAUJAN ET POSTIAC
VIDE GRENIER DU DIMANCHE 31 JUILLET
28 Route de Bordeaux
33420 Naujan-et-Postiac**

Mail : videgrenier.naujanetpostiac@gmail.com

Organisation

Lieu du Vide Grenier : Salle des fêtes

Pour une installation rapide, veuillez venir avec un minimum de véhicule, regrouper vos affaires. Il est demandé de laisser l'emplacement dans l'état que vous l'avez trouvé à votre arrivée

Vous devez ramener l'intégralité de vos invendus (voir règlement)

Parking, buvette avec sandwiches et petite restauration sur place.

Déclare sur l'honneur :

Ne pas être commerçant (e)

Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce)

Ne participer qu'à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du code pénal)

Et reconnais avoir pris connaissance du règlement du VIDE GRENIER

imprimé au verso de ce bulletin réservation.

Dans la plupart des cas, les véhicules ne sont pas garés à côté des emplacements mais sur un parking réservé

Fait àle Signature